

Financement des soins: ACS s'oppose aux coûts croissants

L'ACS, les organisations communales cantonales et l'Union des villes suisses ont exigé de la Confédération dans une résolution de tenir enfin compte des intérêts communaux dans le régime du financement des soins.

Les cantons, villes et communes doivent supporter les coûts des soins restant après déduction de la participation propre des assurés et des contributions des caisses-maladie. Puisque les montants des assureurs-maladie et ceux des assurés sont plafonnés, l'augmentation des coûts est entièrement à la charge des pouvoirs publics. Selon le modèle de financement cantonal, les villes et communes sont touchées de façon supérieure à la moyenne. Dans dix cantons, le financement résiduel des coûts des soins est même à 100% à la charge des communes.

Des coûts doublés d'ici 2030

Les coûts des soins vont continuer à augmenter fortement. L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) s'attend à ce qu'ils doublent à 17,8 milliards de francs d'ici 2030. Aux contributions directes des communes aux prestations de soins viennent s'ajouter les dépenses pour les prestations complémentaires AVS/AI. Le financement des soins menace ainsi de supplanter d'autres tâches publiques importantes, car il charge de plus en plus les budgets communaux. Des mesures urgentes s'imposent donc. Il y a une année déjà, les deux associations communales ont exigé de l'Office fédéral de la santé publique l'implication des villes et communes dans les activités du domaine des soins.

Répartition plus équitable

En mi-mai, ils ont rappelé leurs demandes à l'adresse de la Confédération en adoptant une résolution. L'ACS, les organisations communales cantonales et l'Union des villes suisses demandent pour le financement des soins et des soins de longue durée les adaptations suivantes:

En avril 2016, l'évaluation du nouveau régime de financement des soins a commencé sans les villes et les communes. Cette évaluation vise à analyser la mise en œuvre du nouveau financement depuis 2011 et à en évaluer les répercussions. Les associations communales exigent leur intégration systé-



Le nouveau régime de financement des soins a engendré de grandes charges pour les pouvoirs publics.

Photo: NicoLeHe/pixelio.de

matique et durable dans les instances d'accompagnement correspondantes. La Confédération doit enfin adapter la répartition du coût des soins. Les cotisations d'assurance-maladie doivent impérativement être liées à l'évolution des coûts. Il faut responsabiliser davantage les assureurs-maladie.

Les villes et communes sont fortement touchées par l'augmentation des coûts de la santé en général, et en particulier par celle du coût des soins et des prestations complémentaires. Il faut donc qu'elles soient impliquées aussi dans les différentes activités résultant du rapport du Conseil fédéral sur la straté-

gie des soins de longue durée. Finalement, le principe «ambulatoire avant stationnaire» est à prendre en compte plus fermement dans la législation sur les soins. Il y a encore trop peu d'offres spécialisées permettant la voie ambulatoire aux bénéficiaires des soins. Les villes et communes doivent être mieux soutenues dans la planification des soins ambulatoires et stationnaires.

Philippe Blatter

Informations:

www.tinyurl.com/resolution-fr
www.tinyurl.com/emission-rts